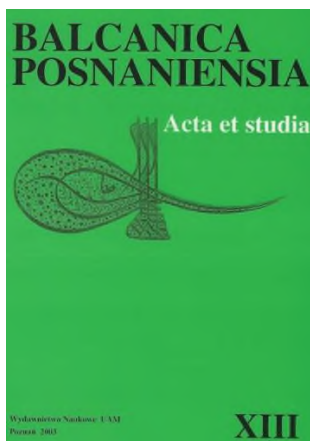




Bérenger Jean, *La politique ottomane de la France de Vienne à Carlowitz (1683–1699)*, „Balcanica Posnaniensia. Acta et Studia” 2003, t. 13, p. 35–54.

<https://doi.org/10.14746/bp.2003.13.4>

<https://pressto.amu.edu.pl/index.php/bp/article/view/52496>

Instytucją przechowującą materiały źródłowe jest Biblioteka Collegium Historicum Uniwersytetu im. Adama Mickiewicza w Poznaniu.

<http://bch.amu.edu.pl>

Zadanie zostało zrealizowane w ramach konkursu „Społeczna odpowiedzialność nauki II – Wsparcie dla bibliotek naukowych”. Projekt zatytułowany „Digitalizacja archiwalnych wydań czasopism naukowych zgromadzonych przez Bibliotekę Coll. Historicum UAM”. Projekt dofinansowany ze środków budżetu państwa, przyznanych przez Ministra Nauki w ramach Programu Społeczna odpowiedzialność nauki II. Wsparcie dla bibliotek naukowych (umowa nr BIBL/SP/0092/2024/02 z dnia 05.12.2024). Całkowita wartość projektu: 247 236,00 zł. Kwota dofinansowania: 220 836,00 zł.

The institution storing the source materials is the Library of the Collegium Historicum of the Adam Mickiewicz University in Poznań.

<http://bch.amu.edu.pl>

The task was carried out within the framework of the competition “Social Responsibility of Science II – Support for Scientific Libraries”. The project entitled “Digitization of archival editions of scientific journals collected by the Library of the Coll. Historicum of Adam Mickiewicz University”. The project was co-financed from state budget funds granted by the Minister of Science within the framework of the Programme Social Responsibility of Science II. Support for Scientific Libraries (agreement no. BIBL/SP/0092/2024/02 of 05.12.2024).

Total value of the project: PLN 247,236.00.

Amount of co-financing: PLN 220,836.00.



UNIwersytet
IM. ADAMA MICKIEWICZA
W POZNANIU



Ministerstwo Nauki
i Szkolnictwa Wyższego



Społeczna
Odpowiedzialność
Nauki II

LA POLITIQUE OTTOMANE DE LA FRANCE DE VIENNE À CARLOWITZ (1683-1699)

JEAN BÉRENGER

ABSTRACT. Bérenger Jean, *La politique ottomane de la France de Vienne à Carlowitz (1683-1699)* (Polityka turecka Francji od Wiednia do Karłowic [1683-1699]). Balcanica Posnaniensia. Acta et studia, XIII, Poznań 2003. Adam Mickiewicz University Press, pp. 35-53. ISBN 83-232-1275-9, ISSN 0239-4278. Text in French.

Jean Bérenger, Université de Paris IV-Sorbonne.

Grande puissance mondiale, l'Empire ottoman était un élément essentiel du jeu diplomatique européen, même si les nostalgiques de la Croisade rêvent, encore tout au long du siècle, d'expulser les Ottomans des territoires d'Europe centrale et balkanique qu'ils avaient conquis depuis 1453. La France, qui avait, depuis François I^{er}, surmonté ces préjugés, utilisait l'alliance ottomane pour lutter contre son véritable ennemi, la Maison d'Autriche. Outre les intérêts stratégiques évidents que symbolisait l'alliance de revers¹, Louis XIV prenait en compte les intérêts économiques considérables que des négociants provençaux au Levant, la protection des communautés chrétiennes de l'Empire, ainsi que le respect du droit international². Toutefois les ultra catholiques pesaient sur le jeu diplomatique français, qui choquait les esprits pieux et naïfs.

L'attitude française peut toutefois paraître *a priori* incohérente au cours de cette période, parce qu'un malaise fondamental subsiste dans le principe de

¹ J. Bérenger, Alliances de revers et coopération militaire au XVII^e siècle : la politique française en Europe orientale, *Forces armées et systèmes d'alliances*, Actes du colloque international de Montpellier 1981, 3 vol., Montpellier 1983, tome I, p. 137-156.

² En 1687, « Le Roi ne peut entrer dans l'alliance, parce qu'entre l'Empereur et lui, il y a une inimitié immémoriale, perpétuelle ; au contraire, entre le Sultan et lui, il y a une paix perpétuelle et une amitié solide » (texte russe cité par A. Rambaud, *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, (ensuite *Instructions aux ambassadeurs*), tome VIII, Russie, Paris 1890, p. 66.

l'alliance entre le Roi Très Chrétien et le *Khalife*, le Commandeur des Croyants et, à tout le moins, le chef de l'Islam sunnite. Or à ce moment, Louis XIV, qui veut se substituer à l'Empereur comme chef temporel du monde catholique, doit cultiver son image de Roi Très Chrétien et occulter ses liaisons avec les Infidèles, collusion que la propagande autrichienne se charge de mettre au grand jour³. C'est pourquoi elle a mené dans les vingt dernières années du XVII^e siècle une politique originale, ni favorable au Grand Turc, ni conforme aux intérêts supposés de la Chrétienté.

Cette politique ambiguë explique pourquoi la France, absente des négociations de Carlowitz, n'a pas signé le traité de paix. Le Roi Très Chrétien, malgré les démarches pressantes d'Innocent XI, avait refusé de faire partie de la Sainte Ligue⁴ et n'avait donc aucune revendication particulière à faire valoir lors du congrès de Carlowitz. Les démarches du roi de Pologne Jean III Sobieski en 1685⁵ et des tsars de Moscovie en 1687⁶ furent tout aussi vaines, malgré l'envoi d'ambassades russes et polonaises à Versailles.

Pour essayer de comprendre une attitude qui exclut la notion d'alliance et que l'on peut appeler coopération, nous analyserons les intérêts français au Proche-Orient, tels qu'ils apparaissent dans les instructions données aux représentants français auprès de la Sublime Porte. Cette réflexion repose en particulier sur quelques travaux récents de l'école française. Outre la thèse de doctorat du regretté Charles Boutant, il convient de mentionner ici les travaux de Philippe Roy, de Robert Mantran et de Michel Vergé-Franceschi⁷ et surtout la thèse encore inédite du jeune historien Emmanuel Caron⁸.

*

La position de la France pendant la totalité de cette guerre était, en apparence du moins, très limpide. Le Roi Très Chrétien considérait en effet que la guerre

³ J. Schillinger, *Les pamphlétaires allemands et la France de Louis XIV*, Peter Lang, Paris Vienne, 1999, en particulier « Français et Turcs », p. 491-552.

⁴ *Correspondance du Nonce en France Angelo Ranuzzi*, tomes I-II, publiée par B. Neveu, Rome 1973.

⁵ En septembre 1685, un envoyé du roi de Pologne, le Grand Chancelier Wielopolski, vint à Versailles solliciter l'aide du Très Chrétien. Sur cette ambassade, voir M. Serwański, *Jean III Sobieski et la Sainte Ligue*, in: *La reconquête catholique en Europe Centrale, XVII^e siècle*, avril-juin 1998, n° 199, p. 284.

⁶ Pour l'ensemble des détails de cette ambassade, voir A. Rambaud, *Recueil des Instructions aux ambassadeurs*, tome VIII, Russie, Paris 1890, pp. 82 à 90 et C. M. Soloviev, *Historia Rossii*, Moscou 1962, tome XIV, pp. 410 à 413.

⁷ R. Mantran, *Monsieur de Guilleragues, ambassadeur de France à Constantinople et le commerce français au Levant. Documents et notes. 1679-1685, L'Empire ottoman, la République de Turquie et la France, Varia Turcica III*.

⁸ E. Caron, *La politique ottomane de la France 1683-1699*, thèse, 3 vol. dactylographiés, Paris IV- IRCOM, 1998.

menée par Léopold I^{er} étant « favorable au bien de la Chrétienté »⁹, elle devait être encouragée, non parce qu'elle permettait une libération des peuples d'Europe centrale et balkanique, mais parce qu'elle empêchait l'Empereur de défendre les intérêts de l'Empire sur le Rhin. En réalité, la politique ottomane de la France obéit en fait à des logiques contradictoires, selon qu'il s'agit de l'Europe orientale ou de la Méditerranée. En Europe orientale, Louis XIV peut être tenté d'utiliser les Turcs dans le cadre du système d'alliance de revers dirigé contre l'Empereur – laisser attaquer Vienne par l'armée ottomane pour mieux défendre Strasbourg ou s'emparer plus aisément de Luxembourg¹⁰. En Méditerranée, et plus particulièrement en Méditerranée occidentale, les intérêts français s'opposaient directement aux pirates barbaresques, qui nuisaient au grand commerce français et représentaient une blessure d'amour-propre pour le Roi-Soleil. La décennie 1680-1690 fut la période des grandes expéditions punitives contre Alger et Tripoli. Or les corsaires de Tripoli ou d'Alger sont des Musulmans et des vassaux de la Sublime Porte. Ils sont donc à ce double titre des protégés du Grand Seigneur, même s'ils se conduisent souvent comme des vassaux insolents. C'est pourquoi les rapports triangulaires entre la Sublime Porte, le Roi Très Chrétien et les corsaires barbaresques sont des sources permanentes de conflit, dans la mesure où la Porte reconnaît le bien-fondé des plaintes des marchands français, mais où elle était incapable d'exercer la moindre autorité sur les Régences d'Alger ou de Tripoli, qui ne dépendaient plus d'elle que nominativement. Comme, depuis le début du XVII^e siècle, la Porte était incapable de se faire respecter¹¹, il ne restait plus au gouvernement français qu'à traiter directement avec les autorités d'Alger et de Tripoli, c'est à dire à employer la force, pour obtenir des concessions des régences barbaresques, ce qui n'allait pas sans friction avec la Sublime Porte.

Depuis l'accession au pouvoir des « vizirs albanais », le gouvernement ottoman était devenu un interlocuteur beaucoup plus difficile qu'il ne l'était au XVI^e siècle. Les Turcs, imbus de leur supériorité, ne cachaient pas leur mépris pour les Infidèles, mais ils étaient corruptibles et le gouvernement de Sa Hautesse était profondément divisé¹² ; il faut déployer de grandes qualités pour négocier avec les vizirs et savoir allier courage et intelligence. À partir de 1686, ce gouvernement, profondément ébranlé par les défaites en Hongrie, connut l'instabilité, alors que Louis XIV demeurait ferme dans son attitude de neutralité. L'instruction remise à Guilleragues comprend en effet trois points particuliers : la conservation des Lieux

⁹ Mémoire pour servir d'instruction au sieur Comte de Cheverny, allant en qualité d'envoyé extraordinaire du Roi vers l'Empereur, 10 janvier 1684, publié par A. Sorel, *Instructions aux ambassadeurs*, tome I, Autriche 1884, p. 96

¹⁰ J. Bérenger, Louis XIV, l'Empereur et l'Europe de l'Est, *Revue XVII^e siècle* (1979), p. 56-62.

¹¹ R. Mantran et collaborateurs, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris 1989, p. 334-337.

¹² Voir à ce sujet la correspondance du Baile (ambassadeur vénitien à Constantinople, qui analyse soigneusement les luttes de factions autour du sultan Mehmet IV dans les années 1680-1683. Venise, Archivio di Stato, Segreta, Senato, Dispacci da Turchia, liasses.

Saints, la protection des marchands français, qui font le commerce dans les États du Grand Seigneur et les affaires générales de l'Europe.

Outre les intérêts stratégiques évidents (fonctionnement de l'alliance de revers), Louis XIV souhaitait demeurer l'interlocuteur privilégié de la Porte, place qu'elle occupait au temps de François I^{er} et de Soliman : dans le système inauguré par les Capitulations de 1535, puisque l'ensemble du commerce européen se faisait sous la bannière fleurdelisée et le Roi Très Chrétien était le protecteur des Lieux Saints. Même si ces dispositions furent confirmées lors du renouvellement des Capitulations en 1673, Anglais, Hollandais et Vénitiens, qui n'utilisaient plus la bannière de France, naviguaient depuis la fin du XVI^e siècle sous leur propre pavillon. Le Roi a néanmoins rappelé ces principes dans l'instruction donnée en 1679 à Guilleragues, lorsque celui-ci fut nommé ambassadeur de France à Constantinople¹³.

Les intérêts économiques des Français dans l'Empire ottoman étaient considérables car ils étaient liés au grand commerce méditerranéen. Les *Mémoires* de Guilleragues récemment publiés par Robert Mantran montrent en effet que le commerce du Levant est essentiel pour le port de Marseille et l'économie provençale dans les années 1680 : « Les draps de France sont recherchés, estimés et publiquement préférés à ceux de Hollande ; on en consommerait beaucoup à Constantinople, si les Français avaient des assortiments suffisants »¹⁴. En 1682, les Français exportaient à Constantinople de la cassonade, dont on faisait du sucre et des confitures. Ce sucre de canne brut provient d'Amérique, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Espagne et chaque cargaison valait de 10 à 12 000 écus. Ils fournissaient à la Turquie d'autres produits coloniaux (gingembre, poivre, cochenille), mais aussi des draps de qualité courante fabriqués, « les draps londrins seconds », sans concurrence, auxquels il faut ajouter des draps fins du Languedoc, qui entrent en compétition avec ceux de Hollande¹⁵. En outre ceux-ci exportaient désormais des dentelles et des glaces, qui faisaient désormais concurrence à ceux des manufactures vénitiennes. À cela, il faut ajouter les horloges, dont les Turcs avaient besoin pour fixer l'heure exacte des prières et qu'ils faisaient construire en Europe. Marseille et les ports provençaux affrétaient quantité de petits navires, jaugeant entre 50 et 100 tonneaux, qui profitaient du pavillon de France pour effectuer des transports à l'intérieur de l'Empire ottoman, à l'abri des corsaires chrétiens ; en effet leur qualité de navires français leur permettait d'échapper à la course organisée en permanence par les galères de Malte contre les bâtiments battant pavillon ottoman. Comme les négociants achetaient peu de marchandises à Constantinople, la balance commerciale était largement excédentaire au profit des Provençaux. Négoce, fret, banque,

¹³ P. Duparc, éd., *Instructions aux ambassadeurs*, t. XXIX, Turquie, Paris 1969, p. 113-114.

¹⁴ R. Mantran, *Monsieur de Guilleragues...*, op. cit., *Varia Turcica III*, p. 59-72 ; J. Savary, *Le parfait négociant*, Paris 1679, p. 453 ; P. Masson, *Le commerce français dans le Levant pendant le XVII^e siècle*, Paris 1897.

¹⁵ R. Mantran, *Monsieur de Guilleragues...*, op. cit., *Varia Turcica III*, p. 63-65.

change (y compris les spéculations sur les monnaies de billon à Smyrne) étaient des activités lucratives dont il est difficile d'apprécier le profit net, mais qui représentaient un chiffre d'affaires annuel moyen de 40 millions de livres tournois.

Ces activités fructueuses posaient toutefois trois problèmes à la diplomatie française, qui travaillait en étroite collaboration avec le secrétariat d'État à la Marine¹⁶. Les instructions données aux ambassadeurs du Roi partant pour Constantinople ne négligeaient en rien les intérêts économiques des sujets du roi. Certes, le renouvellement des Capitulations n'a été conclu en 1673 qu'après de difficiles tractations, mais le marquis de Nointel a obtenu les conditions « que le Roi avaient désirées ». Il n'en restait pas moins à obtenir leur application et « le soin d'un ambassadeur de Sa Majesté doit être de veiller à les y faire observer. L'infidélité si ordinaire aux Turcs lui fera naître assez d'occasions d'employer le nom et l'autorité de Sa Majesté pour faire rendre justice à ses sujets et pour les défendre contre les vexations et les avanies que l'avarice des Turcs leur suscite en tant de rencontres »¹⁷. À ces recommandations générales est joint un mémoire particulier¹⁸. Les affaires commerciales étaient gérées par la Chambre de Commerce de Marseille, qui nommait des consuls dans le Levant, à l'exception de Constantinople, où l'ambassadeur était aussi chargé des affaires consulaires. Le consul était un négociant français, qui résidait sur place et avait autorité sur l'ensemble de la « nation, c'est sur les marchands qui étaient établis dans l'Échelle le terme d'avarice », qui signifie aujourd'hui cupidité, revient fréquemment dans les documents, car c'était l'une des plaies de l'administration ottomane. Celle-ci était entre les mains des *Kapikuli*, mot à mot « esclaves de la Porte », gens d'origine modeste qui n'obtenaient leur poste qu'en faisant de substantiels versements aux vizirs ; c'est pourquoi, ils tâchaient de récupérer leurs avances sur leurs administrés et, en particulier, sur les marchands étrangers, en interprétant les règlements de façon tout à fait arbitraire et, bien entendu, à leur avantage. Un bon ambassadeur se devait d'obtenir réparation de ces avanies ; le résultat était fonction de leur habileté, de leur autorité personnelle et surtout du prestige dont jouissait leur maître auprès du Sultan et du Grand Vizir. En six ans, Guilleragues obtint 83 commandements de la Porte en faveur des marchands français, relatifs à l'exécution des Capitulations en matière commerciale¹⁹. D'une manière générale, ces commandements réduisaient les droits de douane et mettaient fin à des décisions iniques de fonctionnaires subalternes de la Porte, contraires à l'esprit des Capitulations de 1535.

¹⁶ L'ambassadeur Guilleragues, par exemple, adressait, depuis Constantinople, une abondante correspondance à Seignelay, secrétaire d'État à la marine, indépendamment de celle qu'il adresse à l'oncle de celui-ci, Colbert de Croissy, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Cette correspondance a été publiée par F. Deloffre, Guilleragues, *Correspondance*, 2 vol. Genève 1976.

¹⁷ Guilleragues, *Correspondance*, op. cit., tome I, p. 94.

¹⁸ Archives Nationales, Paris, B1 Marine, 377, 23 Mai 1679, f° 399-405.

¹⁹ Liste des commandements obtenus par M. de Guilleragues pendant son séjour à Andrinople, Paris, Archives Nationales, B1, 378, citée par R. Mantran, Monsieur de Guilleragues..., op. cit., p. 70-71.

Grâce à l'action tenace des autorités françaises, on constate une première amélioration de la situation du commerce français, mais les succès furent mitigés. Dans la perspective de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Châteauneuf tenta de susciter des difficultés au commerce des Puissances maritimes dans l'Empire ottoman. Il essaya aussi d'atténuer les effets de la guerre de course en Méditerranée.

Les affaires religieuses préoccupent le Roi Très Chrétien autant que la défense des intérêts économiques des Français. Louis XIV défendait les catholiques du Levant, en protégeant les religieux et les lieux de culte, en protégeant les Lieux Saints, les patriarches catholiques orientaux, les Maronites, mais aussi en luttant contre le protestantisme. En fait il mena là aussi une politique gallicane.

La collaboration (le terme d'alliance étant proscrit pour des raisons religieuses) entre la France et la Sublime Porte a néanmoins porté ses fruits. La prééminence française dans le Proche Orient est consolidée. Et les plus beaux résultats ont été obtenus sur le plan religieux. L'affaire des Lieux Saints a été réglée au mieux ; après les dernières tentatives de Girardin, Châteauneuf obtint rapidement un succès dont l'exploitation fut limitée et l'on peut pourtant se demander s'il ne s'agit pas d'une victoire incomplète. On poursuivit en fait la politique gallicane face à la concurrence des religieux sujets des Habsbourg. On élaborait le projet d'un consulat français à Jérusalem et l'on s'attacha à protéger les jésuites, ainsi que les patriarches orientaux, Joseph, patriarche des Chaldéens, ainsi que le patriarche Ignace Pierre.

La paix de Carlowitz amena l'ambassadeur français à partager une partie de ses prérogatives avec le représentant de l'Empereur à la Porte. Pendant les négociations déjà, les plénipotentiaires des trois puissances catholiques, sollicités par les religieux latins du Levant, avaient demandé que les Lieux Saints et les religieux qui les desservaient fussent placés sous la protection de l'Empereur²⁰. Or, ces Lieux Saints étaient sous la protection formelle de Louis XIV depuis 1690, date à laquelle ils avaient été restitués aux religieux latins grâce à l'intervention de Châteauneuf. La France, impuissante désormais à agir sur le cours des négociations, trouva pourtant un allié involontaire en la personne du principal plénipotentiaire turc, le Grand Drogman Alexandre Maurocordato²¹. Celui-ci, en effet, qui était devenu l'un des principaux défenseurs de la cause des Grecs à la Porte, s'opposa fermement aux demandes des Impériaux sur ce sujet, arguant du fait que la Porte ne reconnaissait aucune congrégation religieuse particulière chez les catholiques et que, ce sujet n'ayant pas été évoqué dans les traités précédents, il n'avait pas à l'être dans celui-ci. Or, la protection des Lieux Saints n'était pas non plus essentielle pour Léopold I^{er} qui,

²⁰ N. Camariano, *Alexandre Maurocordato, le Grand Drogman, son activité diplomatique 1673-1709*, Thessalonique 1970, pp. 73 à 74 et 83 et B. Poujoulat, *La France et la Russie à Constantinople, la question des Lieux Saints*, Paris 1853, p. 59.

²¹ Alexandre Maurocordato, premier drogman de la Porte, était né dans une famille grecque d'Istanbul. Parti étudier la médecine à Padoue à l'âge de douze ans, il y resta pendant quatorze ans. Il recevait une pension du roi.

dans la perspective de la Succession d'Espagne, ne pouvait prendre le risque de voir les négociations échouer sur ce seul sujet. Maurocordato l'emporta donc et le problème fut renvoyé aux négociations que mènerait l'ambassadeur autrichien qui viendrait en poste à Constantinople. Le Grand Drogman avait donc remporté une victoire, car il pouvait espérer qu'à Constantinople les ambassadeurs français et autrichiens annihileraient leurs efforts réciproques.

Mais plus généralement, la protection française sur les Chrétiens du Levant était remise en cause par l'article XIII du traité²². Du moins, l'ambassadeur de France devrait-il désormais partager cette protection avec l'ambassadeur de Léopold I^{er}. Cet article donnait en effet à l'ambassadeur de l'Empereur le droit de protester contre les injures faites aux religieux chrétiens et même de présenter au Sultan leurs requêtes, ce qui depuis 1683 avait été une prérogative uniquement française. Les franciscains espagnols et italiens présents dans l'Empire Ottoman tentèrent d'ailleurs immédiatement de s'affranchir de la protection de Louis XIV, que l'influence française à Constantinople les avait mené à rechercher à contrecœur depuis 1690.

*

L'attitude française fut d'abord une neutralité bienveillante après la levée du siège de Vienne par l'armée du grand vizir Kara Mustafa. Le pape Innocent XI comme Louis XIV redoutaient que l'Empereur Léopold n'utilisât la victoire du Kahlenberg pour négocier une nouvelle trêve avec la Porte et tourner ses armes contre la France, dans le litige qui oppose la France et l'empire à propos des Réunions. Or la poursuite de la guerre en Hongrie ne pouvait qu'amener les Habsbourg à trouver un compromis avec la France. En 1684, au moment de la conclusion de la Sainte Ligue, Louis XIV maintint cette position de principe face aux pressions venues de Rome ou de Constantinople, car Louis XIV estimait que cette attitude pouvait aussi servir les intérêts de la Chrétienté, d'autant qu'il n'hésitait pas à lancer des expéditions punitives contre les Barbaresques. Cette attitude a persisté jusqu'en 1688, car la signature de la trêve de Ratisbonne ne modifia en rien la politique de la France à l'égard de l'Empire ou de l'Empereur ; jugée, à juste titre insuffisante par Louis XIV, le gouvernement français souhaitait la voir transformée en paix perpétuelle. Il refusa sa médiation entre les belligérants, alors que les Turcs en difficulté face aux Impériaux auraient voulu mettre fin au conflit. Bien mieux, ils auraient sollicité dès 1685 une coopération militaire réelle avec la France, comme cela avait été le cas sous François I^{er} : la Sublime Porte sollicitait l'envoi d'une escadre française contre les Vénitiens. Or, la poursuite de la guerre de Hongrie était utile « au repos de l'Europe », dans la mesure où l'Empereur occupé dans le bassin danubien ne risquait pas d'intervenir sur le Rhin pour reprendre Strasbourg. La guerre était donc conforme aux intérêts du Roi Très Chrétien, comme à ceux de la Sublime Porte, qui

²² G. E. Noradounghian, éd., *Recueil d'actes internationaux de l'Empire Ottoman*, tome I, 1300-1789, réédition : Paris 1978, p. 195.

redoutait l'adhésion de la France à la Sainte Ligue. Elle semblait ne pas comprendre le refus de toute aide aux coalisés, y compris l'envoi de volontaires français au secours de la Sérénissime ou le paiement de subsides à la République de Pologne, était le fondement de la politique ottomane de la France.

Versailles demeura ferme dans sa politique de neutralité, malgré les défaites répétées de l'armée ottomane, mais il s'agissait d'une neutralité bienveillante à l'égard des Turcs, même s'il n'y eut jamais d'aide directe, en dépit des accusations réitérées de la propagande impériale. En 1685, la France décréta l'embargo et empêcha des navires français de transporter des soldats turcs ou de ravitailler en munitions de guerre (armes, poudre et plomb) des places assiégées par les Vénitiens. Mais les Turcs pouvaient utiliser l'aide des Français, en particulier pour assurer le trafic commercial entre l'Égypte et la capitale, sans laquelle « cette grande ville manquerait de toutes les provisions les plus nécessaires comme de riz et de café »²³ et pour l'approvisionnement indirect de leur armée. Il en résulta des frictions avec les Vénitiens et des incidents avec les corsaires chrétiens.

Comme Versailles refusait toute médiation avec l'ensemble de la Sainte Ligue, Girardin outrepassa ses instructions en favorisant la négociation d'une paix séparée avec la Pologne après la chute de Buda. Or Louis XIV n'en veut pas, car il craint qu'elle ne conduise à une paix générale, préjudiciable aux intérêts de la France. La restitution de Kamieniec Podolski essentielle pour la sécurité de la Pologne fut au centre de toute la négociation. L'idée de Girardin, abandonnée provisoirement, fut reprise en 1689.

Après la chute de Bude en septembre 1686, la situation devint sérieuse pour la Porte. Le succès de Charles de Lorraine fut salué dans toute la Chrétienté comme un événement comparable à la victoire de Vienne trois ans plus tôt, mais si la délivrance de la capitale autrichienne représentait un succès défensif, la prise de Bude marquait vraiment le début de la reconquête de la grande plaine sur l'occupant turc. La propagande des Habsbourg se déchaîna et la légende d'une médaille frappée à cette occasion résume la joie de la Cour de Vienne²⁴. À Venise, l'opinion s'imaginait que la prise de Bude allait bientôt entraîner la conclusion de la paix avec le Turc, mais la situation n'était pas si simple car l'Empereur souhaitait exploiter la victoire et la sublime Porte, en dépit de difficultés intérieures, n'était pas prête à reconnaître sa défaite ni à abandonner la Hongrie. Quant à Louis XIV, sollicité par la Sublime Porte de fournir une aide militaire dès avant la chute de Bude, il refusa, bien que le grand Vizir ait évoqué la collaboration militaire au temps de Soliman²⁵.

²³ E. Caron, *La politique ottomane de la France 1683-1699*, op. cit., Paris IV- IRCOM, 1998, p. 101.

²⁴ *BUDa seXto IneXpUgnabILLi, septIMO fit Caesaris* (Bude six fois inexpugnable est devenue possession de l'Empereur à la septième tentative). J. Bérenger, *Le siège de Bude (1686) et ses conséquences*, dans : *Des étoiles et des croix. Mélanges Pédroncini*, J.-C. Allain, éd., *Économica*, Paris 1995, p. 151-161.

²⁵ J. Bérenger, La collaboration militaire franco-ottomane à l'époque de la Renaissance, *Revue internationale d'histoire militaire*, n° 68, 1987, p. 51-70.

et poursuivit sa politique de neutralité malveillante à l'égard des Habsbourg et du Saint-Empire. À chaque défaite des Turcs, Colbert de Croissy, ministre des Affaires étrangères, ne cachait pas son dépit au prince Lobkowitz, représentant de l'Empereur à Versailles²⁶. L'armée de la Sainte Ligue volait en effet de victoire en victoire et la route de Belgrade lui était ouverte par la chute de Bude, aucune place forte importante ne pouvant plus lui barrer sérieusement la route. En 1686, les Impériaux conquièrent de nombreux fortins turcs sur la frontière militaire et s'emparèrent de Szeged, dont la garnison capitula le 23 octobre. Trois jours plus tôt, Pécs, sur la rive droite du Danube, s'était rendue au prince Louis de Bade et le pont d'Essek, en Slavonie, fut détruit, empêchant toute contre offensive ottomane.

En réalité la chute de Bude garantissait la poursuite de la guerre, parce que le Grand Vizir ne pouvait négocier dans une position de faiblesse tout comme Louis XIV ne pouvait prendre l'initiative de rompre la trêve de Ratisbonne. La poursuite de la guerre en Hongrie était une nécessité impérieuse pour la France, la divergence entre la Cour et Girardin provenait de la méthode pour atteindre ce but. L'ambassadeur Venier indique les tiraillements du ministère à Vienne²⁷, prêt à accepter une paix de compromis ou désireux d'exploiter la victoire de Bude, mais Girardin montra les dangers d'évoquer l'éventualité d'une guerre sur le Rhin, consécutive à la conclusion de la Ligue d'Augsbourg, qui pouvait faire espérer aux Turcs la conclusion d'une paix de compromis entre la Porte et l'Empereur.

La campagne de 1687 fut encore plus désastreuse pour l'armée ottomane, qui fut complètement défaite le 2 août 1687 à Mohács. Cette victoire de la Sainte Ligue eut de grandes conséquences stratégiques, car elle permit au duc de Lorraine de prendre, en octobre 1687, le contrôle de la Transylvanie. Le prince de Transylvanie, Michel Apaffy, un Hongrois vassal de la Porte, signa un traité avec le duc de Lorraine, autorisant les Impériaux à y prendre leurs quartiers d'hiver. En fait la Transylvanie, vassale de la Porte, acceptait le protectorat des Habsbourg, qui l'ont ensuite annexée.

La campagne de 1688 eut des résultats tout aussi spectaculaires, puisqu'elle permit aux Impériaux de prendre Belgrade, tombée aux mains de Soliman le Magnifique en 1521. Max-Emmanuel de Bavière obtint ce beau succès le 8 septembre 1688 après un siège de deux semaines et un assaut général. Ainsi en cinq ans, les Ottomans avaient perdu le contrôle de la grande plaine hongroise, alors qu'en 1683, ils croyaient s'emparer de Vienne, porte de l'Allemagne. On commençait à rêver de la libération des peuples chrétiens sous la domination ottomane, voire de la prise de Constantinople par l'Empereur romain d'Occident. Dès décembre 1686, Girardin redoutait l'arrivée des Impériaux victorieux à Constantinople, de sorte qu'il voulait donner un répit à l'armée ottomane en intervenant sur le Rhin.

²⁶ Ch. Boutant, *L'Europe au grand tournant des années 1680. La succession palatine*, SEDES, Paris 1985, p. 421-441.

²⁷ La conférence secrète est l'équivalent viennois au conseil d'En Haut, elle est toujours divisée en plusieurs tendances, ce qui encourage l'empereur à rien faire.

L'accumulation des défaites par le Grand Vizir ranima les vieux démons de la vie publique à Constantinople, l'émeute urbaine, les soulèvements de soldats, les révolutions de palais. L'année 1687 vit l'anarchie triompher à la Porte après trente années de gouvernement ferme de la part des « vizirs albanais », car la chute de Bude fut cruellement ressentie par le peuple de la capitale, qui manifesta son mécontentement. Après la défaite turque à Mohács, le parti des Ulémas, dirigé par la plus haute autorité religieuse de l'Empire, le *cheikh ul Islam*, hostile à la guerre de Hongrie depuis 1682 imposa à Mehmet IV une attitude plus responsable, et provoqua l'élimination du grand Vizir Suleyman et du Kaymakân. Les soldats mécontents se révoltèrent et exigèrent l'abdication de Mehmet IV²⁸, remplacé par son frère Soliman II, que l'on tira de « la cage », où il était enfermé depuis trente ans. Constantinople fut agitée par des troubles jusqu'au printemps 1688. On évita soigneusement de réformer les institutions : le Grand Vizir concentra tous les pouvoirs entre ses mains, alors que le nouveau sultan était dépourvu de prestige et d'autorité. Si la guerre put se poursuivre encore pendant dix ans, c'est que les ressources de l'Empire en hommes et en argent n'étaient pas épuisées et que le gouvernement fit preuve de ténacité et de constance dans l'adversité.

Mais l'ouverture d'un « second front » sur le Rhin puis dans toute l'Europe occidentale, ne fut pas étrangère à la poursuite de la guerre par les Turcs. Comme, à partir de 1687, la situation militaire et politique s'était sérieusement dégradée à Constantinople, Girardin envisagea la possibilité de déclencher un conflit sur le Rhin afin d'empêcher la victoire totale des Impériaux et la conquête des Balkans. Louis XIV adopta une position très prudente, en attendant l'évolution de la situation, car il redoutait qu'une intervention française prématurée en Rhénanie n'incitât la Porte à conclure une paix bâclée avec la Sainte Ligue. C'est pourquoi l'ambassadeur Girardin alla au delà de ses instructions en prenant des engagements qui ne furent approuvés par le roi mais qui permirent de maintenir les Ottomans dans le conflit²⁹.

En effet, dès le printemps 1687, Girardin avait fait croire au Grand Vizir que l'entrée en guerre de la France en Allemagne était imminente, afin de l'empêcher de conclure la paix avec l'Empereur ; en même temps, il exagérait l'ampleur des pertes ottomanes pour inquiéter Versailles. Dans une vision à plus long terme, cette décision présentait également l'avantage d'éviter l'effondrement total de la Porte, lequel, désormais, ne paraissait plus totalement impossible, du moins dans sa partie européenne. La France conservait ainsi l'un de ses alliés de revers traditionnels.

La situation de l'Empire ottoman fut donc un élément fondamental dans la prise de décision de Louis XIV en août 1688. La situation au début de l'été 1688

²⁸ À vrai dire un incapable célèbre jusqu'en 1684 pour ses chasses et son harem. Après les premières défaites, il promit de s'amender pour conserver l'appui du grand mufti et du parti religieux. Il avait pour excuse d'avoir été placé sur le trône comme enfant et d'avoir été, à partir de 1656, sous la tutelle des « Vizirs albanais ».

²⁹ E. Caron, *La politique ottomane de la France 1683-1699*, op. cit., p. 138.

devenait préoccupante pour le Roi Très Chrétien, car les succès de la Sainte Ligue et l'évolution de l'Europe occidentale jusqu'au début de l'été (mauvaise volonté de l'Électeur palatin, élection contestée du coadjuteur de Cologne, crise politique anglaise) ont obligé Louis XIV à faire un choix crucial : lancer un ultimatum aux États de l'Empire et intervenir militairement en septembre en Rhénanie pour défendre les droits de Madame sur les terres allodiales du Palatinat, qui, selon Louis XIV, ne faisaient pas partie de l'héritage dévolu en 1685 au duc de Palatinat Neubourg, successeur de l'Électeur Charles, dernier rejeton de la branche aînée de Palatinat Simmern. Mais ceci n'est qu'une mise en scène destinée à masquer l'aide indirecte apportée aux Turcs en ouvrant un second front. En effet, Emmanuel Caron a décrypté les intentions et les arrière pensées des principaux interlocuteurs. « Les instructions officielles ne pouvaient cependant pas traduire le fonds de la pensée de Louis XIV et de ses ministres »³⁰, puisque le roi lui-même pratiquait le double langage. Villars dans ses *Mémoires* note :

« Rien n'était plus important pour nous que de nous ménager une aussi puissante diversion que celle du Turc. Le siège de Philipsbourg [sic!] fut donc résolu et l'on fit les préparatifs de la plus rude guerre dans l'Empire. On envoya des corvettes et des bâtiments légers à Constantinople informer la Porte de notre résolution, on mit tout en usage pour faire le savoir à Maurocordato, enfin l'on réussit que la paix bien avancée se rompit et que la guerre des Turcs a duré encore onze ans depuis, et plus que celle que nous avons soutenue contre l'Empire »³¹.

On le fit d'ailleurs savoir immédiatement à la Porte³² ; il est probable qu'on le fit savoir également aux deux plénipotentiaires turcs pourtant au secret dans la région de Vienne, de façon à les amener à être plus exigeants dans les négociations ou même à mettre un terme à celles-ci³³. À la fin de l'année 1688, il subsiste néanmoins de nombreuses incertitudes, liées aux conséquences de la chute de Belgrade. Néanmoins la politique ottomane demeure active et les instructions données à Wohner entraînent des négociations difficiles.

*

Le tournant de l'année 1688 représente un temps fort dans les relations entre Versailles et la Sublime Porte. L'apogée des relations franco-ottomanes au cours de la période se situe en effet au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. La conjoncture internationale au début de l'année 1689 n'était guère favorable à la France ; en outre la disparition de l'ambassadeur Girardin provoqua un intérim

³⁰ Ibidem, p. 54.

³¹ *Mémoires du duc de Villars pour l'année 1687*, 3 vol., Francfort 1726-1727, tome I, p. 156-157.

³² Un navire express fut envoyé à Girardin pour l'informer du déclenchement des hostilités sur le Rhin. A. E. Paris, C. P. Turquie 20 : Instruction de Louis XIV à Girardin, du 22 août 1688, f° 188 à 191.

³³ A. E. Paris, C. P. Autriche vol. 63 : Instruction de Louis XIV à Lusignan, ambassadeur du roi à Vienne, du 28 octobre 1688, f° 311.

embarrassant. L'arrivée rapide de Châteauneuf³⁴ muni d'instructions précises montrent que le Roi Très Chrétien est prêt à soutenir la Porte, qui se trouve à vrai dire dans une situation difficile. Mais on ne peut agir que dans le court terme face à un Empire ottoman las de la guerre.

Dès lors, et cela jusqu'en 1697, les représentants français à la Porte reçurent pour consigne de tout faire pour faire durer la guerre de la Sainte Ligue³⁵. Pour cela, ils encouragèrent les Turcs à continuer la guerre et à profiter de la diversion française sur le Rhin. Ils étaient d'autant plus écoutés que le déclenchement de la guerre de la ligue d'Augsbourg avait placé les pays dans une situation d'alliance de fait admise des deux côtés. Dès lors, les relations franco-ottomanes prirent la forme d'une alliance très étroite, avec même l'esquisse d'une coopération militaire de 1692 à 1695. Favorable aux deux pays, elle leur permit de résister aux coalitions qui les assaillaient et même, pour les Ottomans, de reconquérir une partie des territoires perdus et en particulier Belgrade le 8 octobre 1690. L'ambassadeur anglais considérait d'ailleurs au début des années 1690 que la France gouvernait à Constantinople³⁶.

L'arrivée au pouvoir d'un Grand Vizir énergique, Fazil Mustafa Pacha, était un bon signe pour la France, qui avait absolument besoin de faire durer la guerre dans les Balkans. Heureusement les armées ottomanes se reprirent et obtinrent quelques succès, qui provoquèrent une première offre de médiation anglaise après la campagne de 1691.

À la suite de la bataille de Zalkemen, on entra dans une nouvelle période d'incertitude ; la politique des gratifications permet de dissiper le trouble et de réaffirmer l'alliance franco-ottomane, ce qui n'empêchait pas la poursuite des négociations polonaises et hongroises. D'une part, l'ambassadeur Châteauneuf se risqua à encourager une paix séparée entre la Pologne et la Porte, qui n'aboutit pas (mission de Beauquesnes), d'autre part le retour de Thököly en Transylvanie fut un échec, car ce dernier, peu actif face à une conjoncture défavorable, ne put reprendre la principauté aux Impériaux, qui s'y étaient établis solidement en accordant de solides concessions dans le domaine confessionnel (*Diploma Leopoldinum* de 1691).

La France renforça ses liens avec la Porte en 1692 en envoyant Charles de Ferriol, muni d'amples instructions, ce qui avec l'envoi de Fabre aboutit à une

³⁴ Sur tous ces diplomates français, voir P. Duparc, éd., *Recueil des instructions aux ambassadeurs*, tome XXIX, Turquie, Paris, CNRS, 1971.

³⁵ A. E. Paris, C. P. Turquie 22 : Mémoire pour servir d'instruction au sieur Chastaignières de Châteauneuf conseiller du Roy en sa Cour de Parlement de Paris s'en allant présentement à Constantinople en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté, 20 mai 1689, f° 13-24.

³⁶ « Il est certain que cet Empire est à présent plus gouverné par les intérêts français que par ceux des Turcs » ; « It is certain this Empire at present is more govern'd by the French than the Turkish interest », lettre de Trumball du 1^{er} juillet 1690, citée par A.C. Wood : The English Embassy at Constantinople, *European Historical Review*, 40 (1925), p. 545.

diplomatie tricéphale, l'ambassadeur Chateauneuf, le consul Fabre, un Marseillais accusé de malhonnêteté, et Ferriol chargé d'accompagner le Grand Vizir et de négocier avec Thököly³⁷. Les deux envoyés arrivèrent en 1692 et se livrèrent à un continuel travail d'information. La campagne de 1693 marqua la fin d'une période d'intense collaboration.

L'arrivée de Lord Paget, ambassadeur de Grande Bretagne, qui avait été en poste à Vienne de 1689 à 1692 et jouissait de la confiance de Léopold I^{er} et de Guillaume III, risquait de donner une nouvelle chance à la médiation anglaise, car il avait ordre « de traiter une paix raisonnablement bonne et à souhaiter pour le repos des sujets de la porte et de l'Empereur »³⁸.

La position de la France avait pourtant quelque peu évolué quant à la question de la médiation. Les difficultés militaires de la Porte amenèrent en effet Louis XIV à rechercher les moyens de soulager les Turcs. Aucune aide directe n'étant envisageable, le roi de France pensa à faire diminuer le nombre des ennemis de la Porte. La France entreprit donc à partir de 1688 et jusqu'en 1694³⁹, par l'intermédiaire de ses représentants dans les deux capitales, des démarches auprès de Jean Sobieski pour l'amener à signer une paix séparée avec la Porte. Les négociations, menées en parallèle avec le Khan des Tatars, achoppèrent en particulier sur le problème de Kamieniec Podolski⁴⁰.

Mais elles étaient de toute façon extrêmement délicates, car les représentants français à Constantinople et à Varsovie devaient veiller à ce que ces négociations, entamées pour une paix particulière, ne débouchassent pas sur une paix générale, ce qui aurait été l'exact contraire du but recherché par la diplomatie française. En 1694, alors qu'il apparaissait clairement que Jean Sobieski ne jouait pas le jeu de la paix séparée, les ambassadeurs de France reçurent l'ordre de mettre un terme à leur médiation⁴¹.

*

³⁷ Imre (Émeric) Thököly, chef des Malcontents hongrois depuis 1676. En 1682, il avait accepté la couronne de Hongrie des mains du grand Vizir et s'était reconnu vassal de la Porte. Il avait conduit un corps d'armée hongrois devant Vienne et la défaite ottomane du Kahlenberg avait porté un coup fatal à son autorité. Après l'occupation de la Transylvanie par les Impériaux et l'abdication de Michel II Apaffy comme prince de Transylvanie, il avait tenté, avec l'encouragement de son allié français et de la Sublime Porte, de se faire reconnaître comme prince de Transylvanie.

³⁸ E. Caron, op. cit., p. 492.

³⁹ A. E. Paris, C. P. Turquie 22 : Mémoire pour servir d'instruction au sieur Chastaignières de Chasteauneuf..., édité par P. Duparc, *Instructions aux ambassadeurs...*, Turquie, op. cit., p. 138.

⁴⁰ Sur ce sujet voir D. Kołodziejczyk, *Podole pod panowaniem tureckim Ejalet kamieniecki*, Varsovie 1994, p. 112 ; idem, *La reconquête catholique de la Podolie*, in XVII^{ème} siècle, *La reconquête catholique en Europe Centrale*, avril-juin 1998, n° 199, pp. 291 à 296 ; M. Serwański : *Jean III Sobieski et la Sainte Ligue*, ibidem, op. cit., pp. 277 à 290.

⁴¹ Louis XIV à Chateauneuf, 27 mars 1694. A. E. Paris, C. P. Turquie 24, f° 433 à 434.

À partir de 1694, on constate une dégradation de l'alliance franco-ottomane. En 1694, année indécise, les encouragements français se heurtèrent aux hésitations turques ; la campagne de 1694 s'est soldée par la prise de Peterwardein. En conséquence, on vit resurgir l'idée d'une médiation anglaise, qui produit bientôt un nouveau sursaut turc après la reprise de Chio et surtout après l'avènement de Mustafa II, qui insuffla une nouvelle énergie. La campagne de 1695 se révéla décevante pour la Porte et l'on peut considérer l'année 1695 comme la fin de l'alliance, car Louis XIV était bien décidé à mettre fin à un conflit qui s'enlisait.

En 1696, on sent un malaise croissant dû à la mission de Ferriol, qui a des contacts difficiles avec la Porte, mais aussi aux piètres résultats de la campagne de 1696 pour les Turcs. La fin des bonnes relations est provoquée par l'ouverture de négociations entre la France d'une part, les Puissances maritimes et les Habsbourg. Ces pourparlers difficiles aboutirent, l'année suivante, à la signature d'une paix de compromis à Ryswyck.

Comme on pouvait s'y attendre, les négociations de Ryswyck provoquèrent de graves dissensions entre la Sublime Porte et Louis XIV, qui voulait une paix rapide et durable, de sorte qu'il n'avisait même pas la Porte des négociations qu'il avait entrepris avec les Hollandais. Louis XIV, qui souhaitait obtenir rapidement la paix avec les Puissances maritimes, donna des gages de modération en offrant la restitution, sans négociation aucune, de toutes les Réunions faites de 1679 à 1681 en Allemagne et aux Pays Bas. Il reconnut le prince d'Orange comme roi d'Angleterre⁴². Mais ce faisant, il abandonnait les Turcs, qui se retrouvaient dans la situation de 1688, à peu près seuls face à la Sainte Ligue. La signature du traité de Ryswyck provoqua une nette dégradation des relations franco-ottomanes : les représentants français furent en difficulté au moment où l'armée ottomane subit la défaite décisive de Zenta⁴³. L'ambassadeur de France avait du mal à justifier la paix de Ryswyck⁴⁴.

Le changement d'attitude de Louis XIV, qui mit fin, pour un temps, à la collaboration franco-ottomane, s'explique à la fois par les difficultés françaises sur le plan militaire et sur le plan économique par les changements de personnel dans le ministère français, qui ont facilité une politique de compromis en Europe occidentale.

La succession d'Espagne ne concernait plus seulement les Habsbourg et les Bourbons, elle était devenue une affaire européenne dans la mesure où toute

⁴² Instruction aux Sieurs de Verjus, de Harlay et de Callières, Plénipotentiaires aux Conférences de la paix générale qui doivent se tenir en Hollande (25 février 1697). A. E. Paris, C. P. Hollande, t. 172, f° 12-58.

⁴³ En 1697, l'armée ottomane fut écrasée par les Impériaux placés sous le commandement du Prince Eugène de Savoie. Cette victoire éclatante de l'armée de la Sainte Ligue découragea le gouvernement ottoman, qui accepta la médiation anglaise.

⁴⁴ J. Bérenger, *Die Politik Frankreichs bei den Rijswijker Verhandlungen*, dans : H. Duchhardt, éd., *Der Friede von Rijswijk 1697*, Mayence 1998, p. 93-113.

solution affecterait l'équilibre européen ; par suite de l'essor des Puissances maritimes, Guillaume III d'Orange, qui dirigeait la politique extérieure de la Grande Bretagne et des Provinces Unies, était l'arbitre de la situation. Or, les Anglais tenaient ferme au principe de l'équilibre européen (*balance of power*), devenu le fondement de leur politique étrangère ; ils refusaient de voir les Habsbourg ou les Bourbons particulièrement avantagés par le décès de Charles II.

Enfin, le gouvernement français a profondément évolué depuis la déclaration de guerre. À la suite de la mort de Louvois, le roi voulut donner au monde l'impression qu'à l'avenir, il pratiquerait la conciliation. Le roi nomma ministres d'État le duc de Beauvillier et Monsieur de Pomponne, gens pacifiques et Croissy, chargé du département des Affaires étrangères prit appui sur le duc de Beauvillier dont il est le neveu et reçut les conseils de Pomponne⁴⁵. La mort de Croissy en 1696 renforça le courant pacifique du Conseil, puisque Pomponne le dirigea avec l'aide de son gendre Colbert de Torcy.

En 1698 cependant, alors que la France avait signé la paix de son côté et d'une certaine manière abandonné les Turcs vaincus à Zenta, l'ambassadeur français n'eut qu'un rôle de spectateur dans les négociations engagées sous l'égide de l'ambassadeur anglais Paget. La France, si présente diplomatiquement au Levant depuis quinze ans, semblait hors du jeu diplomatique. La paix de Ryswyck aurait pourtant pu permettre à Louis XIV de jouer un rôle de médiateur. Mais deux raisons s'y opposaient.

D'une part les Turcs avaient perdu confiance dans le roi de France. Même s'ils ne le montrèrent pas, la paix de Ryswyck leur était apparu comme un abandon après près de dix ans de relations très étroites avec la France. Leur déception était d'autant plus grande que, pour les convaincre de continuer les hostilités, Chateaufort, avec l'aval du roi, leur avait laissé entendre à de nombreuses reprises que la France ne signerait pas de paix séparée.

D'autre part si *a priori* le roi de France n'avait plus besoin de voir les Impériaux occupés en Europe centrale, il aurait néanmoins préféré dans la perspective de la Succession espagnole, que la guerre de la Sainte Ligue continuât, au cas où lui-même devrait reprendre rapidement les hostilités. Il donna donc ordre à Chateaufort d'encourager les Turcs à poursuivre la guerre⁴⁶. Mais l'ambassadeur manquait d'arguments convaincants face à des Turcs devenus méfiants. Il ne put donc pas s'opposer à la médiation que Paget proposa à la fin de l'année 1697⁴⁷.

Pourtant, probablement parce qu'ils n'avaient pas une totale confiance en Guillaume III et parce qu'ils redoutaient de se voir imposer des conditions trop dures par les coalisés après la défaite de Zenta, les Turcs firent une ultime démarche

⁴⁵ Relation finale de Pietro Venier, ambassadeur de Venise auprès de Louis XIV, 1695. Original italien dans : *Relazioni degli Ambasciatori veneti nel 17 Secolo*, Francia, II, p. 509-516.

⁴⁶ Louis XIV à Chateaufort, 10 avril 1698, A. E. Paris, C. P. Turquie 31, f° 282.

⁴⁷ Chateaufort au roi, 30 janvier 1698, *ibidem*, f° 299.

en direction de Louis XIV. Le Defterdar⁴⁸, proche du très influent Grand Mufti Seyyit Feyzullah Effendi⁴⁹ vint ainsi voir Chateauneuf en mars 1698 pour le sonder sur l'éventualité d'une médiation française entre la Porte et l'Empereur. Il affirma cependant que le Sultan n'irait pas jusqu'à une demande officielle, « parce qu'il estoit contre la dignité de cet Empire et mesme contre leur loi de demander la paix »⁵⁰. Il est d'ailleurs vrai que c'étaient les Anglais qui avaient proposé leur médiation et que le Sultan n'avait rien demandé de lui-même, du moins officiellement.

Cette restriction était cependant un obstacle à une éventuelle médiation française. Chateauneuf répondit d'ailleurs que Louis XIV ne pouvait proposer sa médiation que si on la sollicitait, mais il promit d'informer le roi de cette conversation. Or, la réaction de celui-ci fut relativement étonnante : si Louis XIV approuvait la réponse prudente faite par Chateauneuf et soulignait qu'il ne pourrait proposer sa médiation « que si elle estoit demandée par les deux parties [...] et qu'elle fust demandée plus positivement de la part du Grand Seigneur », il prit cependant la décision d'écrire à ce propos à son nouvel ambassadeur à Vienne, le marquis de Villars, pour sonder les ministres impériaux⁵¹. Il ordonna d'ailleurs à Chateauneuf de le faire savoir aux responsables ottomans.

Villars reçut une instruction particulière lui ordonnant d'informer un ministre de l'Empereur de la démarche turque et de l'assurer que, si Léopold I^{er} l'agréait, la France était prête à offrir sa médiation et à la mettre en place rapidement⁵².

Jamais Louis XIV n'était allé si loin depuis 1683 dans le sens d'une médiation entre Léopold I^{er} et le Sultan. Une telle réaction pouvait cependant paraître pour le moins déroutante. Louis XIV avait en effet par le passé toujours refusé ne fût-ce que d'étudier la possibilité d'une médiation. Un tel changement ne peut s'expliquer par la seule volonté de raviver les relations franco-ottomanes, qui s'étaient fortement dégradées depuis la paix de Ryswyck. Il est possible en revanche que le roi, dans la perspective de la Succession Espagnole, ait voulu améliorer son image en Occident, malmenée depuis des années par les relations qu'il entretenait avec la Porte. Procurer la paix à la Chrétienté pouvait être utile en ce domaine, même s'il devait être difficile de s'affranchir du soupçon d'être favorable à la Porte. De plus, si finalement cette médiation était mise en place, le roi espérait sans doute retrouver une influence sur la politique extérieure de la Porte et, surtout, il voyait là un moyen de retarder la paix par des manœuvres dilatoires. Peut-être espérait-il la retarder

⁴⁸ Membre du Divan qui exerçait les fonctions de grand trésorier du Sultan. Il était l'équivalent d'un contrôleur général des Finances en France.

⁴⁹ Seyyit Feyzullah Effendi (1638-1703), ancien précepteur du Sultan Mustafa II, fut Mufti de 1695 à 1703.

⁵⁰ Chateauneuf à Ferriol, 28 mars 1698, A. E. Paris, C. P. Turquie 31, f^o 329.

⁵¹ Louis XIV à Chateauneuf du 23 juillet 1698, *ibidem*, f^o 349-350.

⁵² Addition à l'instruction de M. le Marquis de Villars, 16 juin 1698, dans : A. Sorel, *Instructions aux ambassadeurs*, tome I, Autriche, op. cit., p. 149-150.

jusqu'à la mort du roi d'Espagne et parvenir alors à convaincre les Turcs de continuer la guerre, alors que lui-même la reprenait.

Même si tout cela était bien hypothétique, Villars, dès son arrivée à Vienne en août 1698⁵³, s'attela à remplir cette mission, qui ne pouvait souffrir de délai car la médiation anglaise était bien avancée. Il chercha donc la première occasion de s'en ouvrir à un ministre de Léopold I^{er}.

Celle-ci ne se présenta pas immédiatement et l'ambassadeur de France fut très vite saisi d'un doute⁵⁴. Des nouvelles alarmantes parvinrent à Vienne sur la santé du roi d'Espagne et Villars pensa que, dans cette perspective, le roi préférerait voir « l'Empereur occupé plutôt que libre ». Cette analyse montre donc que la démarche française était fondamentalement liée à la Succession Espagnole et que Villars en avait parfaitement conscience. Il remplit cependant sa mission et, le 23 août, auprès du comte Kinsky⁵⁵. Villars souligna le fait que la piété du roi était à l'origine de cette démarche et que l'Empereur pouvait être assuré que la France ferait tout pour obtenir une paix qui évite « que les temples de Jésus Christ ne deviennent des mosquées ». Kinsky rendit compte de cette conversation à l'Empereur, qui déclina poliment l'offre de Louis XIV⁵⁶ parce que les pourparlers étaient très avancés et qu'il s'était engagé à ne rien décider sans ses alliés. En fait, personne, à l'exception de la République de Venise, ne souhaitait une médiation française.

L'ambassadeur de France, resté à Andrinople, dut donc se contenter d'être un observateur assez mal informé de l'évolution des négociations et cela jusqu'au retour des plénipotentiaires turcs et anglo-hollandais.

La paix de Carlowitz constitua en réalité un revers majeur pour la France, qui consacrait l'effacement momentané de la diplomatie française dans la région⁵⁷. Tout d'abord parce que son absence des négociations était le symbole du repli spectaculaire de la diplomatie française au Levant. Mais aussi parce que cette paix privait durablement la France de son principal allié de revers, en particulier dans le cas où la Succession d'Espagne donnerait lieu à un nouveau conflit sur le Rhin. La Sublime Porte isolée face à la Sainte Ligue se trouvait dans une situation pire qu'en 1686-1688, puisqu'elle ne jouissait même plus de la neutralité bienveillante de la France. Louis XIV rappela son ambassadeur Chateauneuf.

*

Le bilan de la politique ottomane menée par Louis XIV au lendemain du siège de Vienne est finalement assez décevant. De 1683 à 1688, Louis XIV a su profiter

⁵³ A. E. Paris, C. P. Autriche 69, Villars au roi, Vienne, 8 août 1698, f° 50.

⁵⁴ Villars à Louis XIV, 13 août 1698, *ibidem*, f° 61-63.

⁵⁵ Villars au roi, Vienne, 23 août 1698, *ibidem*, f° 81-83. Franz Ulrich Kinsky, grand chancelier et ministre était à cette date le principal ministre de Léopold I^{er} et il était en charge de la négociation avec les Turcs.

⁵⁶ *Ibidem*, f° 86 à 87.

⁵⁷ En réalité jusqu'à la médiation de l'ambassadeur Villeneuve pour la paix de Belgrade en septembre 1739.

de la diversion qu'offrait les armées ottomanes face aux Impériaux, sans toutefois venir au secours de son partenaire ottoman, comme François I^{er} l'avait fait autrefois. De 1689 à 1695, la guerre de la Ligue d'Augsbourg a constitué un des temps forts de la collaboration franco-ottomane, car le Roi Très Chrétien, qui redoutait à la suite des défaites turques la signature d'une paix séparée voire l'effondrement de l'Empire ottoman, a aidé ce dernier. Mais si les présupposés idéologiques et l'image de marque du Roi Très Chrétien (sans parler de celle du Khalife) ne permettaient point de conclure une alliance formelle, on abouti, entre 1692 et 1695 à une coopération militaire contre l'ennemi commun, l'Empereur et subsidiairement contre ses alliés de la Sainte Ligue. Les dirigeants français et turcs se rendirent compte que cette coopération manquait d'efficacité et ne leur permettait pas de vaincre l'adversaire.

Ce renoncement traduisait un manque de vue à long terme de Louis XIV, mais aussi une évolution à l'intérieur du gouvernement français où Pomponne et le parti dévot regagnèrent en influence après la mort de Louvois.

La France a alors cherché une paix de compromis avec les Puissances maritimes et fait de substantielles concessions à l'Empire et à l'Empereur en restituant les réunions. On a sacrifié les intérêts des Hongrois et des Turcs comme si on ne croyait plus à l'alliance de revers, au moment où la Suède s'éloignait de l'alliance française et où la Pologne en élisant un Wettin renonçait elle aussi à l'alliance étroite avec la France.

Vers 1700, les relations entre le Roi Très Chrétien et la Sublime Porte sont donc revenues ce qu'elles étaient avant l'ambassade de Guilleragues : la France n'est plus le partenaire européen privilégié à Constantinople. Pourtant le comportement de Louis XIV annonce celui de l'époque ultérieure : le Grand Turc n'est plus l'ennemi héréditaire de la Chrétienté, il fait partie du concert des nations, mais il est aussi un partenaire affaibli, marginalisé.

Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la France a eu un partenaire sérieux, qui ne l'a point laissée isolée face à la redoutable coalition européenne. Il convient pourtant de nuancer l'affirmation du regretté Gaston Zeller, selon laquelle, à la suite du renouvellement des capitulations en 1673 : « l'amitié franco-turque demeurait [...] inentamée. Elle allait continuer à dominer l'histoire politique de la Méditerranée et du sud-est de l'Europe ».

La politique ottomane de Louis XIV a été moins motivée par le souci de « gloire », qui se traduisait par la protection des catholiques de l'Empire ottoman, que par une prudente défense des intérêts français – défense de la frontière du Nord-Est du royaume, pour laquelle l'alliance de revers était indispensable, ou bien protection des marchands en Méditerranée. En fonction de ces deux grands objectifs, le Roi Très Chrétien a mené une politique pragmatique. S'il a tenté d'utiliser une fois de plus l'alliance de revers contre la Maison d'Autriche, il ne s'est jamais engagé à fond en Europe orientale, même en 1686 lorsque les Turcs, battus militairement, le lui demandèrent expressément. Il était beaucoup plus

sensible qu'on le croit à l'opinion internationale et à la réprobation de la part de ses sujets ultra catholiques.

La politique française est donc aussi éloignée de l'alliance militaire pratiquée sous François I^{er} que de la participation active à la Sainte Ligue, car Louis XIV menait avec application une *Realpolitik* conforme à ses intérêts et à ceux de ses sujets. Il se contenta, après 1688, de fournir une aide indirecte à l'Empire ottoman afin de lui permettre de poursuivre la guerre contre l'Empereur Léopold I^{er}.

Mais on peut aussi considérer qu'il s'agit d'une belle série d'occasions manquées et que l'appui de l'Empire ottoman fera cruellement défaut à la France lors de la reprise des hostilités en 1701, pour cette succession d'Espagne tant attendue.